

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-11¹
PROJET AVIS CESEC 2020-11

Relatif au
Rilativu à u

Rapport 2019 sur le Développement durable,

Raportu 2019 di Sviluppù à Longu Andà

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 janvier par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport 2019 sur le Développement Durable ;

Vistu a lettera di presentazione di u 30 di ghjennaghju di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigniu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigniu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu 2019 di Sviluppù à Longu Andà ;

Après avoir entendu, Madame Vanina CASTOLA, Direction de la stratégie et de l'innovation,
Dopu intesu, Vanina CASTOLA, pè a direzione strategia, innuvazione

Sur rapport de Madame Laurence CULIOLI, pour les sections du CESEC ;

À nant'à u raportu di Laurence CULIOLI, pè e sezione;

¹ A l'unanimité

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 11 février 2020 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sicial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria l'11 di ferraghju di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

A l'image du rapport sur le développement durable pour les entreprises institué par la loi relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) et du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, la loi Grenelle 2 de juillet 2010 instaure l'obligation pour certaines collectivités territoriales (communes et EPCI de plus de 50 000 habitants, départements, régions) de produire et de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat budgétaire. Comme pour les entreprises, il s'agit, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, de mobiliser tous les acteurs afin que les enjeux de développement durable prennent place au premier rang lors de la prise de décision.

"Cette nécessaire transformation profonde de notre mode de développement s'inscrit dans un contexte désormais mondialisé."

Il est vital d'acter cette réalité de mondialisation et les implications qu'elle engendre :

- **2019**, des évènements extrêmes d'une force et d'une ampleur inattendue: tempête Adrian, Fabien, méga-feu, inondations sur toute la planète;
- **13 janvier 2020** : L'ONU renforce son agenda 2030 pour le développement durable (adopté par 193 états membres en septembre 2015) par l'intégration de nouvelles mesures de conservation d'au moins 30% des zones terrestres et marines ;
- **14 janvier 2020** : La présidente de la commission, Ursula Von der Leyen dévoile les premiers éléments de son Green Deal. Il prévoit que le climat, instauré comme priorité, irrigue l'ensemble des politiques publiques européennes.
- **19 décembre 2019**, l'Assemblée de Corse déclare *"l'urgence climatique et écologique"*
- **21-22 mars 2019** : la Commission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), s'est emparée, elle aussi, des questions transversales relatives à la biodiversité et l'environnement, au climat et aux migrations. Celles-ci sont désormais intégrées à ses travaux depuis son Assemblée Générale, à Corfou.

Comme il est rappelé dans le rapport, ce bilan s'inscrit dans un contexte d'évènements extrêmes d'une force et d'une ampleur inégalée, dans le monde comme en Corse. Son examen intervient alors qu'un incendie est en train de ravager 1500 hectares de forêts classées entre Quenza et Solaro.

Si une meilleure répartition de la richesse est depuis longtemps un combat social universel, elle s'impose aujourd'hui comme l'unique alternative viable pour garantir, dans le temps, un monde viable.

Le développement durable, dans l'absolu, offre toutes les garanties pour répondre aux enjeux de notre île, inégalités sociales croissantes, disparité territoriale, préservation de notre environnement dans un contexte de changement climatique, véritable catalyseur des problématiques.

Concrètement, il nous faut donc orienter une économie de marché qui creuse les inégalités vers une économie plus sociale, plus solidaire et plus respectueuse des ressources qu'elle utilise.

Avec lucidité, les élus insulaires ont adopté en 2015 un document stratégique et central dans l'orientation de nos politiques publiques, le PADDUC, acronyme pour un Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, qui s'avère précurseur.

"Le 1er rapport annuel sur le Développement Durable, élaboré sur la base de l'exercice 2018 et présenté à l'occasion du vote du Budget Primitif 2019, a constitué l'année zéro de la Collectivité de Corse en la matière, et a permis de dresser un état des lieux de l'action territoriale."

Deux actions phares ont été inscrites, l'organisation des premières assises du climat en Corse et la mise en œuvre d'actions vers un objectif "Zéro glyphosate pour une île verte".

Pour rappel, le **CESEC**, dans son avis 2019-17 précise avoir étudié ce rapport sur le développement durable 2018 avec une attention toute particulière.

Si le rapport concernant cette année de référence, vers un mode de vie soutenable, s'accompagne de schémas et de plans ambitieux, les rapports sur le Développement Durable doivent impérativement se concrétiser par des réalisations terrain encore plus ambitieuses et par une volonté politique affirmée dans une dynamique transversale : le social, l'environnemental, l'économique et le culturel.

Le rapport sur le développement durable étant présenté à l'occasion du vote du Budget Primitif (BP), on peut extraire de celui-ci les composantes financières de l'action de la Collectivité en matière de développement durable (Axe III du BP):

Axe III : Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement: 56,703 M€, soit 5% du BP (cf. Annexe 1 du présent avis).

Les chiffres clés: 64,093 M€ de dépenses inscrites, représentant 5,29 % des dépenses réelles ventilées avec une part de 4,11 % en section de fonctionnement et de 8,69 % en section d'investissement.

Une évolution des dépenses de -14,13 % par rapport au BP 2019 qui doit être corrigée pour s'établir à 7,62 % (Cf. explication en section d'investissement).

Pour ce deuxième rapport sur le développement durable, la Collectivité de Corse a opté pour une approche par objectifs tels que définis par l'agenda 2030 de l'ONU, autour des 5 piliers: Planète, Population, Prospérité, Paix et Partenariats, et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi déclinés :

Planète:

- 6 - Eau propre et assainissement
- 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- 11 - Villes et communautés durables
- 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- 14 - Vie aquatique
- 15 - Vie terrestre

Population

- 1 - Pas de pauvreté
- 2 - Faim « Zéro »
- 3 - Bonne santé et bien-être
- 4 - Education de qualité
- 5 - Egalité entre les sexes

Prospérité

- 8 - Travail décent et croissance économique
- 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- 10 - Inégalités réduites
- 12 - Consommation et production responsables

Paix

- 16 - Paix, justice et institutions efficaces

Partenariats

- 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

Tout au long de l'année 2019, le conseil exécutif a soumis à l'avis **du CESECC** 75 rapports, qui ont tous fait l'objet de débats argumentés et d'avis circonstanciés, et qui s'inscrivent dans un cadre de développement durable.

Cela met en évidence l'importance d'aborder l'ensemble des politiques publiques de manière transversale, et chacune d'elles avec une approche du Développement Durable et de ses objectifs associés (les ODD).

Les avis CESEC 2019, présentés selon le classement retenu par la Collectivité de Corse dans son rapport, sont consultables en **annexe 2** du présent avis.

S'il relève positivement la volonté de la CdC de solliciter son avis en matière d'énergie, de gestion de la ressource en eau, d'aménagement du territoire, d'équité sociale, de santé, de formation, d'enseignement et de culture, **le CESECC** constate cependant l'absence d'actions fortes dans certaines des politiques publiques, et pour lesquelles il n'y a peu ou pas eu de rapports soumis à son examen au cours de l'année 2019 :

- Préservation des ressources naturelles (biodiversité, milieux aquatiques, suivi et protection des espèces endémiques faune et flore dans une approche globale ...),
- Tourisme durable,
- Développement de l'agriculture sans glyphosate, vers une autonomie alimentaire,
- Economie sociale et solidaire,
- Mobilité douce et transport moins impactant,
- Sensibilisation pour faire évoluer les comportements individuels et collectifs,

- Forêts et risque incendie.

Le CESECC prend acte de la réponse apportée par les services, sur une possible tenue des premières assises du climat en octobre 2020, articulées autour de la recherche d'actions et solutions concrètes.

Par ailleurs, **le CESECC estimerait profitable** que la déclinaison de ces orientations stratégiques en actions de terrain fasse l'objet d'une évaluation continue et d'une visibilité offerte à l'ensemble des acteurs de la société civile et des citoyens.

En matière de développement durable, le document référent et novateur pour la Corse est le PADDUC. Il trace la voie pour la mise œuvre d'une véritable politique de développement durable de l'île et de son territoire. Pour autant, afin de ne pas accentuer les effets du réchauffement climatique, il faut veiller dans sa mise en application au respect des codes de l'urbanisme et de l'environnement. **Le CESECC préconise**, à l'instar des réunions mises en place auprès des communes et de leurs groupements, une campagne d'information, de sensibilisation et de promotion du PADDUC auprès de la population corse, pour qu'elle se familiarise de manière positive avec ce projet de société et en évalue la portée essentielle pour l'avenir de l'île.

Dans le même temps, il est indispensable de garantir l'application du PADDUC tant du côté de la Collectivité de Corse que du côté de l'Etat, pour ce qui concerne le contrôle de légalité.

Le CESSEC rappelle le principe ERC: "Eviter, Réduire, Compenser." C'est un principe essentiel de développement durable inscrit dans la stratégie Européenne pour la diversité qui doit être décliné dans tout projet de développement durable. Ce principe indique que pour la réalisation de tout projet, la compensation ne doit intervenir qu'en tout dernier lieu, après qu'une étude d'impact ait été réalisée pour éviter ou réduire toute atteinte à l'environnement, et toute perte ou destruction de la biodiversité.

Pour que la Corse atteigne en plusieurs étapes son objectif affiché de territoire pionnier en développement durable, c'est-à-dire l'installation pérenne "*d'une société solidaire, équitable, inclusive et innovante, respectueuse de son environnement humain et naturel*", il faut une réelle volonté politique fidèle aux orientations du PADDUC, des objectifs, des outils et des moyens. La Collectivité de Corse s'est mise en marche vers cette forme de développement. Il faut maintenant que la population donne un sens et adhère à cette nouvelle orientation qui privilégie une économie solidaire par rapport à une économie de consommation. Il convient donc de l'associer à cette démarche de développement durable en la rendant acteur du changement. C'est pourquoi le CESECC soutient la concertation prévue à cet effet et propose de l'élargir à la société civile par des réunions publiques d'information, de débat, d'échanges, et de recueil d'idées.

En conclusion, le CESECC retient comme un axe fort de progrès la volonté affichée d'intégrer les cibles ODD de l'agenda 2030 voté en septembre 2015 par les 193 états membres de l'ONU, qui seront identifiées clairement dans les politiques publiques, ainsi que la volonté politique de la Collectivité de Corse de doter la Corse d'un développement durable spécifique à son territoire, qui serait d'autant plus efficace qu'il aura été construit conjointement par ses élus et sa population.

Annexe 1: Composantes financières de l'Axe III du budget

		Fonctionnement			Investissement		
Chapitre fonctionnel environnement		CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Politique O.A	Structurer l'administration territoriale		5 755 440 €				
Compétence 616 - Ressources humaines			5 755 440 €				
Politique O.E	Mettre en place les procédures, les règlements et				1 000 €		-100,00
Compétence 615 - Moyens généraux					1 000 €		-100,00
Politique III.A	La politique de l'eau	7 919 000 €	8 100 000 €	2,29 %	10 500 000 €	9 800 000 €	-6,67
Compétence 131 - Maîtrise de l'eau		7 919 000 €	8 100 000 €	2,29 %	10 500 000 €	9 800 000 €	-6,67
Politique III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	28 750 000 €	22 088 796 €	-23,17 %	10 571 000 €	8 444 909 €	-20,11
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement		28 750 000 €	22 088 796 €	-23,17 %	10 072 000 €	7 979 897 €	-20,77
Compétence 322 - Protection de l'environnement		845 000 €	774 183 €		499 000 €	465 012 €	-6,81
Politique III.C	L'énergie	305 000 €	310 000 €	1,64 %	2 490 000 €	2 940 000 €	18,07
Compétence 331 - Energie		305 000 €	310 000 €	1,64 %	2 490 000 €	2 940 000 €	18,07
Politique IV.B Les aides aux communes, intercommunalités et territoires					13 260 000 €	5 880 000 €	-55,66
Compétence 314 - Aides aux communes et groupements					13 260 000 €	5 880 000 €	-55,66
Dépenses totales		36 974 000 €	36 254 236 €	-1,95 %	36 822 000 €	27 064 909 €	-26,50
Chapitre fonctionnel économique (pour la partie DD)		CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Politique III.B	La protection de l'environnement et des biodiversités	3 955 000 €	4 166 303 €	5,34 %	50 000 €	78 400 €	56,80
Compétence 321 - Actions en faveur de l'environnement		3 955 000 €	4 166 303 €	5,34 %	50 000 €	78 400 €	56,80
Politique VI.A	Le développement agricole et rural	13 514 000 €	13 707 650 €	1,43 %	16 450 000 €	16 447 170 €	-0,02
Compétence 211 - Agriculture		11 314 000 €	11 480 150 €	1,47 %	15 800 000 €	15 810 170 €	0,06
Compétence 212 - Forêt		2 200 000 €	2 227 500 €	1,25 %	650 000 €	637 000 €	-2,00
Chapitre fonctionnel Sécurité		CPF 2019	CPF 2020	Evol n-1	CPI 2019	CPI 2020	Evol n-1
Politique IV.D	Prévention incendies et forêt	45 833 300 €	47 180 457 €	2,94 %	11 050 000 €	11 099 251 €	0,45
Compétence 317 - Prévention contre les incendies		45 833 300 €	47 180 457 €	2,94 %	11 050 000 €	11 099 251 €	0,45

	AP	CPI	AE	CPF	TOTAL AUTORISATIO NS	TOTAL CP
Axe O La construction d'une administration innovante	17 115 000	13 439 300	36 305 162	267 689 155	53 420 162	281 128 455
Axe I Construire une société des solidarités	1 220 000	822 422	1 690 000	179 375 069	2 910 000	180 197 491
Axe II Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus	38 934 341	42 078 246	80 005 151	81 230 470	118 939 492	123 308 716
Axe III Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement	20 910 325	21 263 309	37 247 600	35 439 282	58 157 925	56 702 591
Axe IV Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire	86 077 100	71 296 368	57 864 080	59 590 824	143 941 180	130 887 192
Axe V Améliorer les équipements structurants et l'offre de services	184 750 000	120 543 440	249 529 159	247 462 579	434 279 159	368 006 019
Axe VI Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif	46 575 000	32 078 170	28 954 000	27 693 650	75 529 000	59 771 820
Axe VII Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen	16 000 000	9 800 000	1 180 000	2 170 700	17 180 000	11 970 700
TOTAL	411 581 766	311 321 255	492 775 152	900 651 729	904 356 918	1 211 972 984

Annexe 2: Avis CESECC 2019

Des actions fortes en faveur du climat et de la biodiversité (ODD 7, 13, 14, et 15):

- **Un engagement marqué sur la voie de la dé-carbonisation en réponse à l'urgence climatique :**

- La rénovation de l'éclairage public,
- Des rénovations globales performantes des logements,
- Le bois énergie,
- Le solaire thermique collectif.

- Avis CESEC 2019-45 du 23 juillet 2019 Ajout de nouvelles fiches-mesures au dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de *l'énergie et des énergies renouvelables* de l'AUE.
- Avis CESEC 2019-46 du 23 juillet 2019 Avis sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de la *Stratégie Nationale Bas Carbone*.
- Avis CESEC 2019-59 du 22 octobre 2019 relatif à la modification du décret n 2015 1967 du 18 12 2015 en vue de la mise en œuvre optimisée de *la PPE* de la Corse.

- **Des mesures nécessaires pour protéger, préserver et restaurer la biodiversité :**

- Les forêts,
- Les Espaces Naturels sensibles – ENS,
- Des mesures environnementales compensatoires,

✓ Avis CESEC 2019-02 du 29 janvier 2019 relatif au projet de convention cadre Etat-CdC fixant modalités gestion du site inscrit sur la liste des *biens naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO*.

✓ Avis CESEC 2019-70 du 16 décembre 2019 l'érosion du littoral: définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de *gestion intégrée du trait de côte*.

- **S'engager dans la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau et la réduction des pollutions marines :**

- L'eau,
- La réduction des pesticides,
- La lutte contre la dégradation des milieux aquatiques,

- Avis CESEC 2019-08 du 19 février relatif aux enjeux *gestion de la ressource eau*.
- Avis CESEC 2019-27 du 21 mai relatif aux partenariats à mettre en œuvre dans la cadre du 11ème programme d'intervention de *l'Agence de l'Eau*.
- Avis CESEC 2019-28 du 21 mai relatif à la mise en place d'une *assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau*.

Un nécessaire changement de nos modes de vie (ODD 8, 9, et 12):

- **Repenser nos modes de production et de consommation sur le territoire par le biais d'une économie sociale, solidaire et circulaire**

- L'Economie Sociale et Solidaire (ESS),
- L'économie circulaire,

- Avis CESEC 2019-71 du 16 décembre 2019 cadre de référence pour le développement de *l'économie sociale et solidaire (ESS)* en Corse.

- **Soutenir l'agriculture et les démarches productives de qualité:**

- L'élevage,
- Le bois,
- Lutter contre la dégradation des milieux aquatiques,

- Avis CESEC 2019-29 du 21 mai relatif à la procédure de modification du PADDUC visant au rétablissement accéléré de la *carte des ESA*.
- Avis CESEC 2019-52 du 24 septembre 2019 Dispositif de soutien dans le cadre du règlement des *minimis de pêche* destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche.

- **Valoriser une politique de tourisme durable**

- Aires d'accueil et de services pour les camping-cars,
- Grand Itinéraire Cyclo touristique "GT 20" / A Traversata Maiò.

Lutter contre la fracture sociale et territoriale (ODD 10):

- **Renforcer la solidarité entre les territoires**

- Un territoire plus solidaire,
- Un territoire plus accessible,
- Un territoire plus connecté

- Avis CESEC 2019-15 du 26 mars 2019 relatif à l'approbation du plan des *transports scolaires* 2019-2023 sur le territoire du Pumontu.
- Avis CESEC 2019-40 du 25 juin 2019 relatif à la prorogation de la gratuité des *transports scolaires* pour l'année scolaire 2019-2020.
- Avis CESEC 2019-65 du 26 novembre 2019 relatif à la *création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse Fondu Paese*.
- Avis CESEC 2019-66 du 26 novembre 2019 relatif à l'adoption du nouveau règlement d'aide aux *communes intercommunalités et territoires territorii pieve e paesi vivi*.
- Avis CESEC 2019-67 du 26 novembre 2019 relatif à la révision du règlement des aides mettant en œuvre le *schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne*.

- **Développer l'innovation territoriale et intégrer la participation citoyenne à la création de projets de services publics**

- Laboratoire d'innovation publique territoriale, le Corsica Lab.,
- Université européenne de l'innovation publique territoriale,
- Pattù pè à Giuventù,

- Avis CESEC 2019-72 du 16 décembre 2019 création du *Corsicalab*, le laboratoire d'innovation publique territoriale de la Collectivité de Corse.

- **Autres avis Transport**

- Avis CESEC 2019-20 du 19 avril relatif l'habilitation de l'Office des Transports de la Corse (OTC) à créer et mettre en œuvre le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « gestion européenne conjointe des *connexions et transports transfrontaliers pour les Îles* : GECT-Îles » entre la Corse et la Sardaigne.
- Avis CESEC 2019-22 du 19 avril relatif à la modification du régime des *obligations de service public* de transport maritime de passagers et de marchandises entre les ports de Marseille, Toulon, Nice et les ports de Corse qui entreront en vigueur à compter du 1er octobre 2019.
- Avis CESEC 2019-38 du 25 juin 2019 relatif à la *DSP maritime* passagers Corse-Continent du 01 oct. 2019 au 31 déc. 2020.
- Avis CESEC 2019-39 du 25 juin 2019 relatif à la *DSP aménagement et exploitation* du port de commerce de Prupia.
- Avis CESEC 2019-48 du 23 juillet 2019 Renouvellement des *infrastructures portuaires de Bastia*: Point sur l'état de la procédure et proposition de méthode et de calendrier.
- Avis CESEC 2019-73 du 16 décembre 2019 Structuration et accompagnement de la filière du *Transport Routier de Voyageurs* (TRV).

- Avis CESEC 2019-53 du 24 septembre 2019 *Délégations de service public pour l'exploitation*, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers Corse Marseille Paris Nice.

Une société équitable, identitaire et de bien-être (ODD 1, 3, 4, 5, et 8)

• Viser l'équité sociale

- Le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté,
- Un Territoire Zéro Chômeur Longue Durée,
- La Conférence sociale,
- La politique d'égalité femme/homme de la Collectivité de Corse
- Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap

- Avis CESEC 2019-18 du 26 mars 2019 relatif au rapport en matière d'*égalité femme-homme* – 2018.
- Avis CESEC 2019-21 du 19 avril relatif à l'adoption d'un règlement territorial des transports scolaires des *élèves et étudiants en situation de handicap*.
- Avis CESEC 2019-34 du 25 juin 2019 relatif à la contractualisation Etat-CdC: *stratégie de lutte contre la pauvreté*.
- Avis CESEC 2019-35 du 25 juin 2019 relatif à l'hébergement d'urgence pour les *femmes victimes de violences*.
- Avis CESEC 2019-37 du 25 juin 2019 relatif à l'engagement de la CdC dans la mise en place du pôle départemental de lutte contre *l'habitat indigne* du Pumontu.
- Avis CESEC 2019-55 du 24 septembre 2019 Nouveau règlement des aides en faveur du *logement et de l'habitat*.
- Avis CESEC 2019-74 du 16 décembre 2019 rapport d'information sur le bilan de mise en œuvre du *prughjettu suciale*.

• Garantir l'appropriation d'un patrimoine identitaire, naturel et culturel pour toutes les générations:

- La langue, patrimoine immatériel, est un outil essentiel du patrimoine identitaire et culturel,
- La culture, composante de notre identité, du lien social et de l'épanouissement de chacun,
- Patrimoine et développement durable font aujourd'hui consensus, et participent de la même logique : transmission et solidarité intergénérationnelle,
- La sensibilisation, l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Les activités sportives et de pleine nature.

- ✓ Avis CESEC 2019-03 du 29 janvier 2019 relatif à *Chjama à Prughjetti "Casa di a lingua"*.
- ✓ AVIS CESEC 2019-07 du 19 février relatif à la *convention cadre CST2i* (Culture scientifique, technique et industrielle) 2019-2022.
- ✓ Avis CESEC 2019-16 du 26 mars 2019 relatif au règlement transitoire des aides en faveur de la *jeunesse insulaire*.
- ✓ Avis CESEC 2019-30 du 25 juin 2019 relatif à la Proposition d'acquisition des *thermes romains de Santa Laurina* (Aleria).
- ✓ Avis CESEC 2019-44 du 23 juillet 2019 Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la *langue corse convention CANOPE-CdC* Programme 2019.
- ✓ Avis CESEC 2019-60 du 26 novembre 2019 relatif à l'approbation de la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération pour *le cinéma et l'image animée*.
- ✓ Avis CESEC 2019-61 du 26 novembre 2019 relatif à la convention d'objectifs et de moyens avec la chaîne *France 3 Corse Via Stella* pour l'année 2019.
- ✓ Avis CESEC 2019-62 du 26 novembre 2019 relatif à l'approbation des modalités de mise en œuvre du dispositif *Eco Migliurenza* et des modifications du règlement des aides Culture.
- ✓ Avis CESEC 2019-63 du 26 novembre 2019 relatif à l'adoption du règlement du *Prix des lecteurs de Corse*.
- ✓ Avis CESEC 2019-64 du 26 novembre 2019 relatif à la présentation du référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label délivré par le pôle d'excellence territorial *Impresa Bilingua*.
- ✓ Avis CESEC 2019-68 du 26 novembre 2019 relatif à la programmation de projet de Recherche au titre du CPER un *outil linguistique au service de la Corse et des Corses la BDLC*.
- ✓ Avis CESEC 2019-69 du 16 décembre 2019 centré d'arte pulifonica_missione *voce di Corsica* _ prughjettu d'attivitã india u cantu.

- **Autres avis Santé**

- ✓ Avis CESEC 2019-05 du 29 janvier relatif au règlement des aides d'actions et d'interventions *sociales, médico-sociales et de santé* de la CdC.
- ✓ Avis CESEC 2019-13 du 26 mars 2019 relatif aux conventions de partenariat avec les réseaux *gérontologiques insulaires*.
- ✓ Avis CESEC 2019-14 du 26 mars 2019 relatif à la fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des *établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)* pour l'année 2019.
- ✓ Avis CESEC 2019-19 du 19 avril relatif aux premières *assises territoriales de la santé*.

- ✓ Avis CESEC 2019-25 du 21 mai relatif à l'élaboration du règlement d'aides et *d'actions sociales et médico-sociales de Corse*.
- ✓ Avis CESEC 2019-26 du 21 mai relatif à la présentation de l'application web cartographique des *services sociaux et médico-sociaux* de la CdC.
- ✓ Avis CESEC 2019-36 du 25 juin 2019 relatif à l'élaboration du règlement des aides et des *actions sociales et médico-sociales de Corse*.
- ✓ Avis CESEC 2019-47 du 23 juillet 2019 Elaboration du règlement des *aides sociales et médico-sociales* de Corse.
- ✓ Avis CESEC 2019-57 du 22 octobre 2019 relatif à l'élaboration du règlement des aides et des *actions sociales et médico-sociales de Corse*: établissements et services.

• **Autres avis Enseignement et formation**

- Avis CESEC 2019-04 du 29 janvier relatif à la convention-cadre de coopération entre le *réseau CANOPE de Corse* et la CdC.
- Avis CESEC 2019-09 du 19 février relatif à la modification modalités mise en place de la *nouvelle section des collèges*.
- Avis CESEC 2019-23 du 21 mai relatif à l'avis relatif au projet de *calendrier scolaire* de l'Académie de Corse pour l'année 2019-2020.
- Avis CESEC 2019-24 du 21 mai relatif au rapport d'information sur le suivi du schéma territorial des *formations sanitaires et sociales* Corse 2014-2019.
- Avis CESEC 2019-41 du 25 juin 2019 relatif à la convention tripartite d'application entre l'Etat, la CdC et l'université de Corse pour la période 2018-2022 relative à l'offre de *formation supérieure*.
- Avis CESEC 2019-42 du 23 juillet 2019_Programme de soutien à *l'internat et au post-internat en médecine* générale en Corse 2019 2022 IPI MED.
- Avis CESEC 2019-43 du 23 juillet 2019 Avenants n°3 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse et le *Gipacor*.
- Avis CESEC 2019-51 du 24 septembre 2019 Modification de la *structure pédagogique* générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2020-2021.
- Avis CESEC 2019-56 du 24 septembre 2019 *Schéma d'aide à la vie étudiante*.
- Avis CESEC 2019-50 du 24 septembre 2019 Dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en *formation des entreprises*.

- **Autres avis aspect économie**

- Avis CESEC 2019-49 du 23 juillet 2019 Cadre d'exploitation des *eaux minérales de la source territoriale d'OREZZA* _approbation du choix d'un contrat de location gérance d'une durée de deux ans avec la Société Nouvelle d'Exploitation des Eau.

Gouvernance responsable et durable (ODD 1, 3, 10, et 13):

- **Faire évoluer les comportements individuels et collectifs**

- La Charte du management de la Collectivité de Corse,
- Une dématérialisation généralisée,
- Des exemples d'actions écoresponsables mises en œuvre du côté des agences et offices.

- **Adopter une attitude écoresponsable**

- Réduire notre empreinte carbone en limitant les déplacements des agents,
- Rationaliser et renouveler la flotte de véhicules,
- Intégrer l'écoconstruction dans le patrimoine bâti de la Collectivité,
- Mettre en œuvre une politique d'achat et de financement sociale et responsable.

- **Agir en faveur de l'équité et du bien-être des agents**

- Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Mission animation, analyse et prospective des risques psychosociaux (RPS),
- Insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi de ses agents en situation de handicap.

- ✓ Avis CESEC 2019-01 du 29 janvier 2019 relatif au financement FEDER 2014-2020 plateforme des *données publiques ouvertes data.corsica*.
- ✓ Avis CESEC 2019-12 du 26 mars 2019 relatif à l'approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux "*parcours emploi compétences*" et à l'*insertion* par l'activité économique fixant les engagements de Collectivité de Corse et de l'État.
- ✓ Avis CESEC 2019-17 du 26 mars 2019 relatif au rapport 2018 sur le *Développement Durable*.
- ✓ Avis CESEC 2019-75 du 16 décembre 2019 Placer l'éthique et le *respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques* de la Collectivité de Corse _ une exigence conforme à l'attente des citoyens, des élus, et des fon.

- **Autres avis budget et finances**

- ✓ Avis CESEC 2019-06 du 19 février relatif au *DOB débat d'orientations budgétaires* pour 2019.
- ✓ Avis CESEC 2019-10 du 26 mars 2019 relatif au *Budget Primitif de Collectivité de Corse* 2019.
- ✓ Avis CESEC 2019-11 du 26 mars 2019 relatif à la *fixation des taxes fiscales* pour 2019.
- ✓ Avis CESEC 2019-31 du 25 juin 2019 relatif à la correction *résultat cumulé investissement* 2018.
- ✓ Avis CESEC 2019-32 du 25 juin 2019 relatif aux *Comptes Administratifs_CdC_Crèche Laetitia_Labo analyses 2A-2B_Parc voirie_Bains de Pietrapola*.
- ✓ Avis CESEC 2019-33 du 25 juin 2019 relatif au rapport d'activité 2018.
- ✓ Avis CESEC 2019-54 du 24 septembre 2019 BS 2019.

- **Autres avis Partenariat**

- ✓ Avis CESEC 2019-58 du 22 octobre 2018 relatif au rapport d'information sur la mise en œuvre de la politique en matière d'*affaires européennes*, de *coopération territoriale* et de *relations internationales*.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA